

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 614

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après le 6° de l'article L. 312-4 du code de l'action sociale et des familles, il est inséré un 7° ainsi rédigé :

« 7° Prévoient, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion, la mise en place d'actions spécifiques pour garantir le soutien à l'autonomie et à la qualité de vie des personnes âgées. Ces actions prennent en compte le rôle des aidants, particulièrement sur les territoires dépourvus d'établissements accueillant des personnes âgées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons garantir l'intégration, dans les schémas d'organisation sociale et médico-sociale de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de la question du grand âge.

L'âge moyen de départ à la retraite est plus tardif dans les Outre-mer, entre 64,3 ans à La Réunion et 65 ans en Guyane contre 62,7 ans dans l'hexagone. Ces départs tardifs sont notamment dus à la crainte de partir avec des pensions trop faibles, à l'issue de carrières généralement moins stables que dans l'hexagone. Le fort taux de chômage des jeunes contribue à une entrée plus tardive dans l'emploi.

Cet âge de départ tardif est d'autant plus dommageable compte tenu de la plus faible espérance de vie des populations ultra-marines. L'espérance de vie à la naissance en 2021 pour les femmes est de 73,9 ans à Mayotte, 81,4 ans en Martinique et 83,4 à La Réunion contre 85,5 ans dans l'hexagone. Pour les hommes elle va de 68,1 ans à Wallis et Futuna, 74 ans en Martinique et jusqu'à 76,7 ans à La Réunion contre 79,4 ans dans l'hexagone.

Outre cette faiblesse de l'espérance de vie après 60 ans dans les Outre-Mer, de nombreuses maladies professionnelles sont encore mal reconnues. C'est par exemple le cas du cancer de la prostate causé par l'exposition aux pesticides comme le chlordécone.

Du fait d'un état de santé moins favorable en Outre-mer, une hausse de 100 seniors entre 2015 et 2050 se traduira par une augmentation de 28 seniors en perte d'autonomie contre 18 seulement en moyenne nationale (rapport d'information sur le grand âge de la délégation aux Outre-mer n°2662, 2020).

La grande pauvreté, couplant pauvreté monétaire et privations matérielles et sociales sévères, est 5 à 15 fois plus fréquente dans les Outre-mer que dans l'hexagone (INSEE, juillet 2022). Selon le CESE, "le vieillissement rapide de la population, notamment en Martinique et Guadeloupe, pourrait entraîner une augmentation de la pauvreté car nombre de personnes âgées ont eu des parcours professionnels fragmentés et marqués par la précarité.